

Vivre aux Noës

Flash municipal d'information - Février 2024

235

ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL JEUNE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE AVANT LE 02 FEVRIER

Tous les enfants des Noës fréquentant une classe de **CM1 ou CM2** et ceux, « extérieurs à la commune » mais fréquentant ces mêmes classes à l'école élémentaire Saint-Exupéry, peuvent se présenter au CMJ et voter.
Les élèves noyats, de 6^{ème}, 5^{ème} ou 4^{ème}, sont électeurs et éligibles quel que soit leur établissement scolaire.

Le vote se déroulera :

- jeudi 15 février salle Bezançon de 09h00 à 10h00 et au collège Brossolette de 10h30 à 16h30 ;
- vendredi 16 février 2024 au collège Langevin de 9h00 à 11h30 ;
- vendredi 16 février salle Bezançon, de 16h30 à 17h30 pour les élèves noyats scolarisés au collège Camus ou dans d'autres établissements (élémentaire ou collèges) privés ou publics, d'autres communes.

Renseignements : Sarah ou Naoual au 03.25.78.49.18



DÉCHETS VERTS

PROCHAINE COLLECTE HIVERNALE : 15 MARS

Les déchèteries restent accessibles toute l'année.

COMPOSTAGE

Vous avez la place dans votre jardin ou votre cour : Troyes Champagne Métropole (TCM) vous propose d'acquérir un composteur individuel selon deux modalités **distinctes** :

Soit vous suivez un atelier d'initiation au compostage (1h maximum) dans l'agglomération (plusieurs dates et horaires sont proposés) et un composteur vous sera remis **gratuitement** à la fin de l'atelier (1 seul par foyer).

Soit vous ne souhaitez pas suivre d'atelier d'initiation, dans ce cas, lors de votre enregistrement, un lien de paiement en ligne vous sera transmis. **Coût du composteur : 93,74 €**, puis prendre rendez-vous pour retirer votre matériel.

Infos sur <https://troyes-champagne-metropole.fr>
suivre « HABITER / VIVRE » - Compostage
ou au 03 25 45 27 30

Autre possibilité, pour tous :

- Habitat collectif : utilisez le composteur de votre quartier ;
- Habitat individuel : utilisez votre bac à déchets verts.

NUMEROS UTILES

Mairie : 03.25.74.40.35

Police Municipale : 06.08.62.01.68

CANTINE & ACCUEIL DE LOISIRS ESPACE SAINT-LOUP

PERISCOLAIRE MARS

INSCRIPTION OBLIGATOIRE

du mercredi 14 au mercredi 21 février 2024

par mail : espace.saintloup@lesnoes.com
ou dans la boîte à lettres de l'Espace Saint-Loup,
1bis rue du Mont Saint-Loup

ATTENTION ! vendredi 23 février : fermeture à 16h30

Plus d'informations au 03 25 78 49 18



"À L'ABORD'ÂGE !"

Ouvert à tous les parents

Rendez-vous du mois de FÉVRIER 2024
Inscriptions obligatoires à l'Espace Saint-Loup : 03 25 78 49 18
Places limitées - Tous les ateliers ont lieu à l'Espace Bel Air

ATELIER PARENTS-ENFANTS SAMEDI 3 FEVRIER 10h00 à 11h30

Confection d'un liniment et d'un baume apaisant pour bébé avec les Ateliers de Corentine, « Esthéticienne-cosmétologue »

TOUS À LA CANTINE MERCREDI 7 FEVRIER 12h00 à 15h30

Venez manger à la cantine avec votre enfant puis un moment d'échange sur l'alimentation des enfants d'âge maternel et élémentaire avec Blandine Ponsard, docteure en nutrition. Inscription obligatoire à l'Espace Saint-Loup

PAROLES DE PARENTS VENDREDI 9 FEVRIER 09h30 à 10h30

Comment accompagner les émotions de l'enfant mené en collaboration par le centre de santé Chapelain et l'Association Jeunesse pour Demain



AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Inscriptions & renseignements : Espace Saint-Loup - 03 25 78 49 18

En partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube & l'ANCT



Copyright : Mairie de Commenailles - 13080 - Les Noës Champagne-Ardenne - France - 03 25 78 49 18

HORAIRE D'OUVERTURE DU CIMETIÈRE

de octobre à mars : 8 heures - 18 heures

Attention ! Fermeture automatique des portes



NOURRISSAGE D'ANIMAUX SUR LA VOIE PUBLIQUE

Les pigeons sont de plus en plus nombreux sur notre commune, ce qui contribue à la dégradation de l'environnement, occasionne des dégâts sur les balcons et les bâtiments, et accroît l'agressivité des pigeons entre eux.

La loi interdit de nourrir **tous les animaux** sur la voie publique (art. L.1311-1 & 2 du Code de la Santé Publique : " il est interdit de jeter ou de déposer graines ou nourriture dans les lieux publics").

En plus d'être un acte répréhensible, cette action entraîne un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible et de propagation d'épidémies chez les animaux.

Les contrevenants s'exposent à une contravention de 450€.



Samedi 17 février de 13h30 à 17h30

Salle Roger Dujeancourt - entrée libre - café offert

**Venez réparer GRATUITEMENT vos objets
ou petits appareils et donnez-leur une seconde vie !**



Pour tout renseignement :
association@Rcaube.fr
Plus d'informations sur www.rcaube.fr
Association à but non lucratif loi 1901



Evènement organisé en partenariat avec :

TROYES
CHAMPAGNE
METROPOLE

URBANISME,

**DEMANDEZ VOTRE DOSSIER A LA MAIRIE
OU FAITES VOS DEMANDES EN LIGNE**

Déclaration préalable de travaux (DP)

Une déclaration préalable de travaux est obligatoirement exigée si les travaux concernent un ravalement de façade, modification de l'aspect extérieur de votre construction (toiture, porte d'entrée, fenêtres, clôture, etc.), la création de surface jusqu'à 20 m² ou 40 m² si l'ensemble ne dépasse pas les 150 m².

Demande de permis de construire (PC)

Un permis de construire est obligatoirement exigé si les travaux ajoutent une surface plancher ou une emprise au sol supérieur à 40m² (20 m² si l'ensemble des constructions dépasse les 150 m²).

Dépôt des demandes : en mairie ou en ligne sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme. Connectez-vous sur www.troyes-champagne-metropole.fr, Rubrique « Habiter/vivre » puis « Urbanisme ».

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Gaëlle GRIVOIS, référente parcours pour le Programme de Réussite Éducative initié par Troyes Champagne Métropole vous **reçoit sur rendez-vous**

**Jeudi 08 février 2024 de 14h à 16h
à l'Espace Saint-Loup**

Elle vous expliquera le fonctionnement de ce dispositif qui permet un accompagnement global adapté à la situation scolaire, sociale et familiale de l'enfant.

Accueil sur rendez-vous uniquement : 06 74 51 14 07

RENTREE SCOLAIRE SEPTEMBRE 2024

**INSCRIPTIONS ECOLES
MATERNELLE & ELEMENTAIRE**

**A PARTIR DU LUNDI 4 MARS 2024
A LA MAIRIE**

Merci de vous munir des documents suivants :

- justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- Livret de famille ;
- Carnet de santé avec les vaccinations obligatoires.



IMPORTANT : vous devrez ensuite prendre rendez-vous avec le directeur de l'école pour valider cette inscription.

RAPPEL : les parents doivent procéder à une nouvelle inscription en mairie quand leur enfant quitte l'école maternelle pour entrer à l'école élémentaire.

DEROGATION SCOLAIRE : les familles n'habitant pas les Noës doivent obligatoirement solliciter une dérogation scolaire (imprimé disponible à la mairie).

CIRCULATION RUE HENRI GARNIER

ATTENTION : modification temporaire de la circulation et suppression du tronçon entre les îlots au profit de places de stationnement.

THEATRE « LA CROISIERE ABUSE »

Samedi 24 février à 20h30, salle Pierre Rat, par la troupe COME 10. Spectacle proposé par l'association Noës Amis. Sans réservation. 5€ - gratuit pour les enfants

À NOTER



- ✓ **Mardi 12 mars** : Election du Jeune Maire
- ✓ **Mercredi 13 mars** : Ptit Déj Troc'Tout
- ✓ **Mardi 19 mars** : Cérémonie à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie
- ✓ **Samedi 23 mars** : Chasse aux œufs !